L'écho du Rion

n° 44 décembre 2023

Bulletin municipal

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Extrait des procès-verbaux des séances du conseil municipal	3
Bilan des Assises Départementales de l'Eau	6
Source et réseau d'eau potable : les opérations réalisées	7
Les travaux programmés sur l'eau potable	8
Assainissement : Comment traite-t-on les eaux usées à Saint-Julien-du-Verdon ?	9
Création de nouveaux sites de compostage partagé	10
L'éclairage public	11
Eté 2023	11
CCAPV : Urbanisme et PLUi	11
Point sur les travaux en cours	12
Point sur les travaux à venir	12
Le maire et le conseil municipal réunissent les associations locales	13
CCAPV : conseiller numérique	13
CCAPV : des efforts à saluer	13
Le pressoir à fruits	14
A propos de la charte du PNR Verdon	14
Fête et traditions	14
Un cimetière...ça s'entretient	15
La nuit des étoiles	15
Une commémoration réussie	16
Spectacle Enfants	16
Habitat et rénovation	17
Halloween	18
L'esprit de Noël pour tous	18
Du mouvement dans le personnel	19
Etat civil	19

Le mot du Maire

Chères St Juliennaises, Chers St Juliennais,
La guerre en Ukraine, en Israël, les tensions sur l'énergie, l'ampleur de la sécheresse estivale nous font basculer vers une période d'incertitudes.
La sobriété énergétique est devenue une obligation, à la fois citoyenne, écologique et financière.
Notre commune est impactée directement, nous subissons comme tout un chacun des augmentations importantes à tous les niveaux (énergie, fournitures, matériaux…).
Votre conseil municipal, les services techniques et administratifs travaillent afin que nos finances soient, le moins possible, affectées.
D'importantes échéances sont devant nous, je veux parler de la gestion de l'eau principalement avec un programme ambitieux de rénovation et une mise en conformité de la source des Bouissets et nos réseaux vieillissants.
Il faut savoir que le budget de l'eau et de l'assainissement est géré de façon indépendante et doit nécessairement s'équilibrer !
2023 a vu la mise en place d'un règlement spécifique et obligatoire de par la loi sur l'eau. Une augmentation du prix de ces services semble inéluctable, tout comme la différenciation de la tarification entre les activités professionnelles et les particuliers. L'anticipation du transfert programmé de la compétence vers la communauté de communes prévu au 1er janvier 2026 devient nécessaire. Nous réfléchissons sur la création de plusieurs syndicats.
Le sujet de l'eau nous impose certaines prises de positions qui ne sont pas des plus agréables, mais nous ne pourrons pas l'éviter et ferons face du mieux que nous le pourrons dans votre intérêt principalement.
Mais il n'est pas le seul, l'urbanisme fait partie des problèmes grandissant, où l'application du PLUi dans sa nouvelle version est plus que rigoureuse.
L'avenir de nos collectivités est menacé, et je rejoins bien volontiers ceux et celles qui défendent une gestion de proximité. Le maire et ses conseillers municipaux sont des gens responsables !
Pour l'heure, je vous confirme que nos travaux de réparation de quatre fuites importantes et la gestion plus raisonnée par nous tous portent ses fruits, et que l'extinction de l'éclairage public la nuit nous a permis d'économiser de plus de 3 000 euros. MERCI !
L'année 2024 devrait nous permettre la restitution d'une calade chemin l'abbé Isnard, le jointement des quatre murs du clocher de l'église St Roch, et de l'ancien cimetière, la réception du chantier du hangar d'Hélène, la réhabilitation du chemin de l'écurie, la rénovation de l'éclairage public avec le remplacement des lampes sodium par des lampes LED et la pose de deux lampadaires solaires, la mise en place d'un règlement du cimetière, la réalisation du sentier découverte.
Tous ces travaux nécessaires et programmés suivent l'orientation que vous nous avez donnée en début de mandat.
Tenez-vous connectés à l'actualité, et n'hésitez pas à réagir.
Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal qui vous est présenté grâce au travail de la commission communication et de notre secrétaire que je remercie.
Meilleurs vœux de santé pour cette nouvelle année.
Gardons le moral…
Votre Maire Thierry COLLOMP

Merci à Rémy REYBAUD (GRYPHIS AERIAL) pour les photographies de la page de couverture : St Julien la nuit

Extrait des procès-verbaux des séances du conseil municipal

Séance du 26 juin 2023

Demande d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de réalisation et de sécurisation d'un itinéraire piéton – montée de l'abbé Isnard

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de police pour l'opération susvisée, approuve le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération 51 066,00 € HT
Subvention au titre des amendes de police 5,90 %..... 3 013,00 €
DETR 2023 36,92 %…… 18 854,00 €
Subvention Région « chaîne patrimoniale » 35 %.....17 873,00 €
Autofinancement…….. 11 326,00 €

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Participation de la commune aux frais de transport scolaire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu des nouvelles dispositions mises en place par la Région et afin de limiter la charge supportée par les familles, décide d'allouer aux familles une participation de 60 % soit 54 € par an et par élève sur les 90 € demandés par la Région, 27 € par an et par élève sur les 45 € demandés par la Région.

Embauche de deux surveillants sauveteurs aquatiques pour la zone de baignade surveillée au Touron

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée avec l'association groupement d'employeurs Objectif Plus emploi à Manosque (04), pour l'embauche de deux surveillants sauveteurs aquatiques afin d'assurer la surveillance et la sécurité de la zone de baignade surveillée au Touron du 1er juillet 2023 au 31 août 2023 de 11 h à 18 h 30 à l'exception des mercredis.

Renouvellement du contrat de location : gîte n°1

Le conseil municipal accepte à la majorité, 8 voix pour et 1 abstention (Pierre REYBAUD) de renouveler le bail pour le gîte n° 1 à compter du 1er août 2023 et fixe le montant du loyer mensuel à 428,00 €.

Questions et informations diverses :

Demande d'une subvention dans le cadre du « Fonds Vert » pour des travaux de rénovation de l'éclairage public. Le conseil municipal s'interroge sur le nombre de candélabres à équiper à l'entrée du village et demande à Monsieur le Maire plusieurs devis avant d'effectuer la demande de subvention.

Règlement du service d'eau potable : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de s'exprimer sur la proposition de ce règlement. Au vu de quelques remarques, le règlement sera corrigé et mis au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Il a été précisé que ce règlement ne concerne pas l'eau du réseau d'irrigation. Le conseil municipal demande à ce qu'un règlement soit aussi rédigé.

Baignade surveillée : Monsieur le Maire fait un point sur le recrutement des surveillants de baignade. Il précise que les communes de Castellane et de Saint-André-les-Alpes ont réalisé leur propre recrutement. Suite à la demande auprès d'Objectif Plus, deux candidatures ont été retenues. Le conseil municipal choisit le mercredi, jour où la baignade ne sera pas surveillée et fixe les horaires de 11 h à 18 h 30.

Captage de la source des Bouissets : L'hydrogéologue a rendu son rapport.

Communauté de communes Alpes Provence Verdon : mutualisation de garde champêtres
19 communes ont manifesté leur intérêt pour poursuivre la démarche de réflexion.
Elles ont évoqué leurs besoins en termes de missions et évalué leurs besoins en jours et en fréquence.

Communauté de communes Alpes Provence Verdon : rénovation énergétique des logements
Une recherche des aides est en cours.

Biodéchets : Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets. La commune a anticipé cette date par l'installation de composteurs collectifs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la possibilité de remettre en place un ramassage non officiel des encombrants, mais sans remplacer celui de la CCAPV. Les conditions seront fixées lors du prochain conseil municipal.

Parc Naturel Région du Verdon : Appel à projet PNRV avec les établissements scolaires 2023-2024 Bérénice LAGRANGE et Alexandra GONZALES évoquent la possibilité que la commune candidate à l'appel à projet lancé par le Parc Naturel Régional du Verdon sur la thématique "Biodiversité et développement durable ".
Réunion de quartier : le conseil municipal est informé que la première réunion aura lieu le 8 juillet.
Personnel : Nicolas ITIÉ a pris ses fonctions d'agent saisonnier au service technique. Il est précisé qu'il devra travailler en autonomie et remplacer Hervé.
Jour de la nuit : Il est proposé d'organiser à nouveau cette manifestation soit à la date nationale soit à une autre date.

Séance du 12 septembre 2023

Approbation du règlement du service d'eau potable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement du service de l'eau potable.

Convention pour raccordement au réseau d'eau potable et les modalités d'alimentation avec la SCI MANON LE PIDANOUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 10 voix pour, 1 voix contre (Paul CORBIER) et 0 abstention, approuve la signature de cette convention pour raccordement au réseau d'eau potable et les modalités d'alimentation (l'utilisation et le contrôle sur l'utilisation en eau potable avant le raccordement du compteur au réseau), et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Convention spéciale de déversement des eaux usées industrielles avec la SCI MANON LE PIDANOUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 10 voix pour, 1 voix contre (Paul CORBIER) et 0 abstention, approuve la signature de la convention spéciale de déversement des eaux usées industrielles. Cette convention précise les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement dans le réseau public d'assainissement. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Renouvellement du contrat de location de l'appartement au 1er étage du presbytère

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail de l'appartement au 1er étage du presbytère à compter du 1er octobre 2023 et fixe le montant du loyer mensuel à 291,00 €.

Renouvellement du contrat de location de l'appartement de l'école

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail de l'appartement de l'école à compter du 1er octobre 2023 et fixe le montant du loyer mensuel à 210,00 €.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour des travaux urgents d'installation d'un by-pass asservi à un turbidimètre à l'entrée du bassin d'eau potable

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour les travaux urgents d'installation d'un by-pass asservi à un turbidimètre et arrête le plan de financement sous réserve de l'accord de l'aide financière :
Montant total de l'opération 10 726,00 € H.T.
Subvention du Département 70 %…….. 7 508,00 €
Autofinancement 30 %…….…… 3 218,00 €

Création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1000 habitants

Le conseil municipal, décide à la majorité, 10 voix pour, 1 abstention (Bérénice LAGRANGE), la création à compter du 1er décembre 2023 d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17 heures 30 hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an (du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024) dans les conditions de l'article L.332-8-3 compte tenu des difficultés de trouver un candidat à temps non complet. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Questions et informations diverses :

Demande de subventions pour les travaux d'aménagement du sentier découverte : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque propriétaire concerné par le tracé du sentier de découverte a signé la convention autorisant le passage. Il présente le projet de supports de l'entreprise Elisa Style ainsi que le devis. Il indique qu'il a demandé à l'entreprise LIAUTAUD un devis pour les quelques aménagements du sentier à prévoir. Les projets de panneaux sont présentés. Un devis sera demandé à trois entreprises. Monsieur le Maire propose de rechercher des aides financières auprès de la Région et du Département. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
Problème d'humidité dans deux logements impasse du Pra-de-l'Ourme : Le conseil municipal est informé qu'un devis a été demandé pour le changement des cabines de douche.

Eclairage public : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a obtenu deux devis et qu'il en attend un troisième. Il précise que les horaires d'extinction de l'éclairage public passeront à partir du 15 septembre de 23 h à 6 h pour le village et de 22 h à 6 h pour le reste de la commune.
Contrôle des bornes d'incendie : la pression de l'eau sera mesurée par un bureau d'étude.
Sécurisation de l'entrée du village : une première réunion va avoir lieu le 19 septembre en présence d'agents du service IT 04. Un devis sera demandé à ce service pour une assistance technique.
Le Plan Communal de Sauvegarde : a été révisé et transmis à tous les services concernés.
Travaux à la source des Bouissets : les travaux devraient commencer avant l'hiver.

Réunions de quartier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal tous les sujets abordés lors des réunions de quartier.
Fibre optique : problèmes résolus chez les particuliers ayant fait part de leurs difficultés.
Extinction de l'éclairage public : face aux retours positifs de la majorité des habitants, le dispositif d'extinction est maintenu sur la commune, en repassant aux horaires d'hiver à partir du 15 septembre. Un projet de modernisation du parc de luminaires est en cours et devrait se réaliser entre 2024 et 2025, permettant de changer les luminaires devenus obsolètes, de réduire la durée d'éclairage dans les zones résidentielles et la prolonger un peu uniquement sur les zones fréquentées (autour du jardin public et de l'hôtel-restaurant principalement).
Sites de compostage partagé : des pelles seront mises à disposition dans les bacs de broyats des sites des Rougières et du Pra de l'Ourme. Concernant les deux nouveaux sites à créer pour le secteur du Touron et du centre du Village, ils seront installés fin 2023. Un bac de compostage dédié aux fleurs fanées sera installé près du cimetière avec une signalisation et des consignes spécifiques.
Déchets verts : la CCAPV sera interrogée sur la problématique de transports des déchets verts en déchetterie pour les particuliers ne disposant pas de remorques ou de moyens de transport adapté. Possibilité de broyer les déchets verts sur chaque commune directement via le prêt d'un broyeur intercommunal ou autre solution comme la possibilité de fonctionner en "pôles" au niveau de la CCAPV pour répondre aux demandes de collecte d'encombrants et de déchets verts de façon plus locale.
Dépôts de cendres : la CCAPV sera interrogée sur les solutions pouvant être mises en place afin de valoriser les cendres produites par les particuliers (intégration au compost ou autre). Concernant les dépôts sauvages de cendres et de déchets verts au début du Chemin de la Coueste, un panneau rappelant de respecter la propreté du chemin sera installé lors de la création du sentier de découverte.
Obligations légales de débroussailler : un courrier récapitulatif sera transmis à l'ensemble des propriétaires de terrains bâtis, et un affichage a été mis en place durant un mois dans chaque panneau.
Rue étroite du Chemin du Lac : cet itinéraire est conseillé sur Google Maps et il n'est pas possible d'en interdire la circulation. Il est toutefois possible d'implanter un panneau au niveau de la Place des Fontaines indiquant que la rue "Chemin du Lac" n'est empruntable que par les riverains. Il est également possible de contribuer à supprimer la suggestion de cet itinéraire sur Google Maps en indiquant que la route est fermée ou bien impraticable. Chacun peut contribuer afin d'accélérer la prise en compte de la modification du tracé par Google Maps.
Manque de places de parking en été : la commune ne prévoit pas d'extension de places de stationnement car la disponibilité foncière est inexistante et que le manque de places ne pose problème que sur une période courte de l'année. Il n'est pas possible par ailleurs d'attribuer des places publiques à des personnes en particulier (riverains notamment).
Volume sonore des cloches de l'église : le son enregistré des cloches ne peut pas être augmenté car il est déjà au maximum selon l'Entreprise BAUDET en charge de sa maintenance.
Accès au lac : L'accès au lac près de la maison "Coquart" va être réaménagé afin d'être plus sécurisé et moins raviné. L'autre accès au lac donnant sur les WC publics et le poste de secours sera sécurisé pour la saison prochaine (graviers glissants retirés, marches reprofilées).
Distribution d'information sur le tri des déchets et des biodéchets : des flyers d'informations seront distribués aux propriétaires louant des biens saisonniers sur la commune (Mémo-tri, Mémo-compost, localisation des points de collecte) afin que les locataires puissent être informés des consignes locales de tri sélectif et de compostage des biodéchets.
Information panneaux "Ne pas stationner" : la commune communiquera sur la mise en place de panneaux "ne pas stationner" sur les portes de garage des particuliers, pour limiter les stationnements gênants l'été.
Poubelles sur le haut du village : Il est rappelé que la commune n'est plus compétente en matière de ramassage des déchets. Cela relève de la compétence de la CCAPV qui depuis 2019 a mis en place 4 points d'apport volontaire sur la commune de Saint-Julien-du-Verdon (Baie du Touron, Rougières, Montée des Chênes et quartier des Pins). Ces sites ont été retenus car ils sont accessibles pour les camions qui doivent pouvoir manœuvrer et gruter les colonnes aériennes. Le haut du village, de par sa configuration et son manque d'accessibilité pour les gros véhicules, ne peut pas être équipé d'un point d'apport volontaire avec les colonnes aériennes. Pour les personnes âgées éprouvant des difficultés à transporter leurs poubelles domestiques jusqu'au point d'apport volontaire le plus proche, elles pourront se voir occasionnellement aidées par le personnel de mairie ou par tout autre citoyen (élu ou habitant) désirant se porter

volontaire (le faire savoir en mairie).
Base nautique : Le bail de location des locaux de la base nautique (hors locaux associatifs) prendra fin en 2024). Un appel d'offre sera lancé et traité par un cabinet externe.
Infiltration d'eaux de ruissellement Place des Moulières : à la demande des propriétaires, les élus viendront constater les infiltrations et les dégâts occasionnés.
Petite poubelle de tri jaune du parking du Touron : la commune va faire remonter à la CCAPV la problématique du manque de tri des déchets dans cette poubelle. Pour rappel, la CCAPV est seule compétente en matière de collecte de déchets, c'est donc les services de la CCAPV qui prendront la décision de retirer ou non la poubelle. Un point d'apport volontaire est déjà à disposition sur le même parking.
Conseils municipaux et ordres du jour : les informations sont désormais publiées sur Panneau Pocket et les procès-verbaux sont disponibles en mairie.
Borne électrique pour bateaux sur le ponton communal : la commune va demander des informations à d'autres communes déjà équipées et préparer les bases d'un projet d'électrification au terme du mandat actuel (2025-2026).
Remise en état de l'accès privé à l'oratoire de la Pie : ce projet sera évoqué lors d'un conseil municipal.
Sécurisation de l'entrée du village : le projet est en cours. Il fera intervenir différents acteurs de la voirie (mairie, direction interrégionale des routes, agence départementale IT04). La première phase d'études est prévue pour 2024. Le projet visera à sécuriser la circulation de piétons et des véhicules à l'entrée du village par la Rue des Granges, par la Montée des Chênes et par la Montée de Ville (réduction de la vitesse, amélioration de la visibilité, signalisation claire, etc.).
Sentier de la Coueste : l'aménagement du sentier de découverte de la Coueste permettra de mettre en place une signalétique claire pour diriger les promeneurs. Ce projet permettra également de reprofiler et de rendre plus praticable le tronçon de chemin communal reliant le quartier des Pins à la Montée des Chênes derrière le camping.

Bilan des Assises Départementales de l'Eau

Le 17 novembre 2023 avaient lieu à Château-Arnoux les Assises Départementales de l'Eau. Pour cette 2ème édition, de nombreux acteurs de l'eau étaient réunis : Agence de l'Eau, Direction Départementale des Territoires 04, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, Agence Départementale IT04, Agence Régionale de Santé, Société du Canal de Provence, etc. La présidence de cette édition était assurée par M. Le Préfet et Mme la Présidente du Conseil Départemental.
Les problématiques abordées lors des tables rondes ont été les suivantes :

1 - Sécuriser la ressource en eau : La sécheresse de 2022 a conduit à une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de l'eau. Deux actions prioritaires sont mises en avant : la recherche de nouvelles ressources en eau pour les collectivités ayant des difficultés d'approvisionnement, et la protection des captages existants au travers de la mise en place de périmètres de protection. Ces périmètres sont établis dans le cadre de la demande d'utilité publique (DUP).

- **Depuis 2020, une procédure DUP est en cours sur notre commune, portée par la CCAPV. Le captage de la source des Bouissets fera l'objet de travaux de sécurisation et de mise en conformité en 2024 (cf. Article sur les travaux programmés).**

2 - Agir sur la sobriété : Dans sa feuille de route, la préfecture des Alpes de Haute-Provence vise une réduction de 10% de la consommation en eau par an à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont avancées : la suppression de la tarification au forfait et l'obligation de mettre en place des compteurs individuels d'ici à 2026, mais également l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable avec un taux cible de 70%. Des financements sur la réhabilitation des réseaux sont prévus par l'agence de l'eau et le conseil départemental.

- **Notre commune suit depuis 2021 la consommation d'eau secteur par secteur, ce qui a permis d'identifier les secteurs qui fuient le plus (cf. Article sur les opérations réalisées en 2023). La recherche et la réparation de fuites sont une priorité pour la municipalité, qui renouvelle chaque année un tronçon de réseau avec la pose d'abris-compteurs.**
- **En 2023, la consommation d'eau potable sur la commune a été d'environ 45 500 m3/an. On observe une diminution de 25% de la consommation globale par rapport à l'année 2021 (environ 60 500 m3/an). En revanche, le volume consommé en 2023 est identique à celui consommé en 2022. A noter que l'année 2022 a été marquée par une importante sécheresse et que des mesures de sobriété ont été mises en place par la Préfecture dès le mois de juin, ce qui a nettement impacté la consommation d'eau cette année-là avec une réduction de 53% de la consommation d'eau journalière entre l'été 2021 et l'été 2022.**

Les mesures exceptionnelles appliquées en 2022 peuvent expliquer pourquoi on observe une faible différence entre les années 2022 et 2023.

3 - Préserver la qualité des milieux aquatiques : A l'échelle départementale, le suivi des milieux aquatiques réalisé ces dernières années a permis de mettre en évidence une augmentation de la température de l'eau dans certaines rivières et des traces de pollutions diffuses (issues des rejets domestiques mais aussi de substances émergentes telles que les résidus médicamenteux ou les pesticides). L'objectif soutenu par les services de l'Etat et le Département est la poursuite de l'amélioration des stations d'épuration et des réseaux de collecte ainsi que les actions favorables à la baisse de la température.

- **Notre commune exploite deux stations d'épuration dont celle du village qui fait l'objet d'un contrôle annuel réglementaire (bilan de pollution sur 24H). Cette année encore, les résultats sont conformes au niveau de rejet exigé avec une eau de sortie de bonne qualité (traitement de la pollution domestique efficace). Pour en apprendre plus sur comment fonctionne la station d'épuration du village, reportez-vous à l'article sur l'assainissement.**

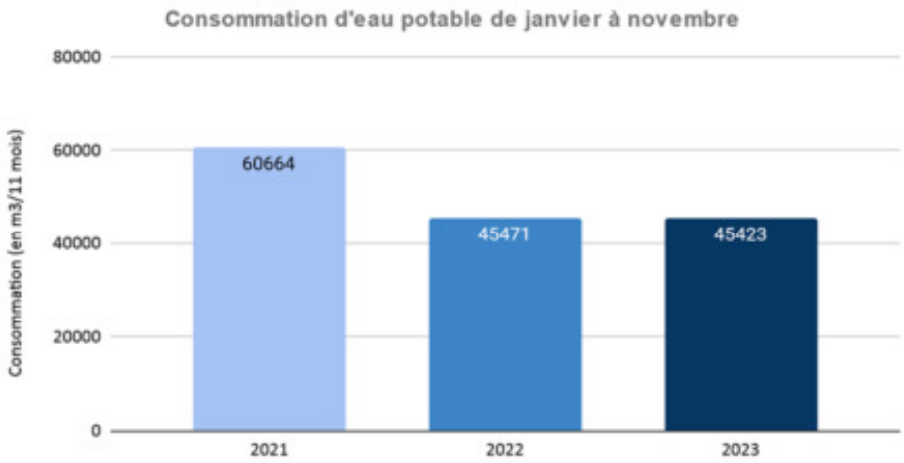

Bérénice LAGRANGE

Source et réseau d'eau potable : les opérations réalisées

Cette année encore, plusieurs opérations d'entretien et de réparation ont été effectuées.
Au niveau du bassin d'eau potable :

- Un nouveau compteur a été installé à l'arrivée de la canalisation gravitaire provenant de la source. Ce dernier permet désormais de mesurer la totalité des volumes d'eau prélevés et d'en déduire les quantités restituées au Verdon via la surverse du bassin d'irrigation.
  Courant septembre, le bassin d'eau potable a été entièrement vidangé et nettoyé. Il s'agit d'une opération qui est réalisée tous les ans par les agents municipaux.

- En attendant l'installation d'une sonde de turbidité et d'un système automatisé de protection du bassin (cf. Article sur les travaux programmés en eau potable), le suivi du trouble de l'eau est réalisé directement sur place par les agents municipaux et M. le Maire. Grâce à l'anticipation des événements pluvieux et à la mobilisation de ces différentes personnes, les eaux de la source et du Riou, devenues légèrement troubles lors des intempéries des mois d'octobre et novembre, ont été redirigées vers la surverse avant d'arriver dans le bassin.

Sur le réseau d'eau potable :

- Quatre fuites ont été réparées au cours de l'année, une Pra de l'Ourme, deux au Touron et une sous le bassin d'eau potable.

Réparation d'une fuite au Touron

Nouveau compteur d'arrivée de la source

Bérénice LAGRANGE

Les travaux programmés sur l'eau potable

- **Procédure de DUP** : La source des Bouissets, qui alimente notre commune en eau potable, fait l'objet d'une demande d'utilité publique (DUP) portée par la CCAPV. Cette procédure vise à mettre en conformité le captage de la source et à délimiter des périmètres de protection : le périmètre immédiat qui est clôturé et le périmètre rapproché dans lequel certaines activités susceptibles d'engendrer des pollutions diffuses sont limitées (ex : pâturage, passage de véhicules à moteur,etc.).

- **Travaux de sécurisation** : Suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé, des travaux de sécurisation sont nécessaires. Il est notamment question de remettre en état les 210 m de canalisation de transfert depuis la chambre de captage jusqu'à l'ouvrage de prise. L'ensemble des travaux est en cours de chiffrage et devraient être réalisés en 2024 et 2025.

- **Suivi de la turbidité et télérelève** : Suite aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé, la turbidité de l'eau (trouble de l'eau) à l'arrivée de la source dans le bassin sera mesurée en temps réel. En cas de dépassement du seuil de qualité de l'eau, l'arrivée sera dirigée vers la surverse pour ne pas rejoindre le bassin et risquer d'arriver trouble au robinet des habitants. La mise en place de la sonde de turbidité sera complétée par une modernisation globale du système de comptage du bassin avec la télérelève des différents compteurs (arrivée source, entrée et sortie bassin) et le stockage des données en ligne. La réalisation des travaux est prévue en début d'année 2024, pour un coût total de 12 871,00 € T.T.C.

Bérénice LAGRANGE

Vue de l'ouvrage de prise actuel de la Source des Bouissets

Assainissement : Comment traite-t-on les eaux usées à Saint-Julien-du-Verdon ?

A l'exception des habitations les plus éloignées du village (quartier du Serre notamment), les eaux usées des maisons sont collectées et traitées dans deux stations d'épuration communales.

- **Station d'épuration du quartier des Pins** : il s'agit de la plus petite station de traitement des eaux usées de la commune. Elle reçoit uniquement les eaux usées de l'ancien lotissement des Pins et le traitement repose sur un procédé rustique appelé "lit bactérien". Il s'agit d'une épaisse couche de roches volcaniques sur lesquelles se développent et vivent des millions de bactéries dont le rôle est d'éliminer la pollution organique dissoute contenue dans les eaux usées.

- **Station d'épuration du village** : cette station reçoit les eaux usées de l'ensemble du village et du Touron. Le traitement repose sur un procédé plus complexe que celui du quartier des Pins appelé "boues activées". Différents types de bactéries sont en quelque sorte "cultivées" dans un grand bassin où leur sont apportés oxygène et nourriture (nos eaux usées). De par sa taille, la station fait l'objet d'un bilan de pollution annuel afin de vérifier que le traitement réalisé est efficace et répond aux exigences réglementaires fixées par la loi (arrêté du 21/07/2015).

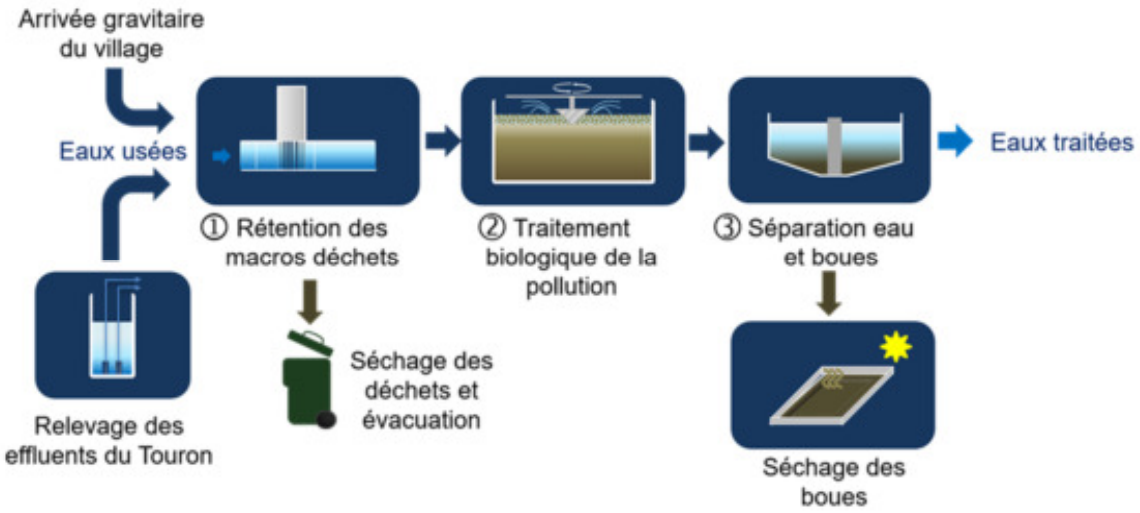

Rappel

"Stop aux lingettes" : Il est rappelé de ne pas jeter de déchets dans les WC en dehors du papier toilette. Les lingettes, les tampons, les serviettes hygiéniques et les couches doivent être jetés avec les ordures ménagères. Il est fréquent d'en retrouver à l'entrée des stations voire même dans les réseaux où leur accumulation crée des bouchons. Même certaines lingettes, présentées comme "biodégradables", n'ont pas le temps de se dégrader dans le réseau.

En plus d'ajouter des contraintes d'exploitation aux agents qui entretiennent les ouvrages, ces déchets peuvent endommager des équipements particulièrement coûteux (dégrilleur automatique ou pompes de relevage).

Bérénice LAGRANGE

Création de nouveaux sites de compostage partagé

A compter du 1er janvier 2024, la séparation à la source des biodéchets devient obligatoire dans toutes les communes. Afin de répondre au besoin de compostage des biodéchets à Saint-Julien-du-Verdon, la municipalité a engagé, dès 2022, la création de deux sites de compostage partagé aux Rouguières et au Pra de l'Ourme. Fin 2023, ce sont deux nouveaux sites qui ont été installés au parking de Ville et au parking du hangar d'Hélène au Touron. Des bio-seaux et des guides du compostage sont disponibles à la demande en mairie.

La création de ces sites de compostage a été possible grâce à l'accompagnement de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, qui a fourni et posé les composteurs.

L'info en plus : Au cimetière du village, un petit bac de compostage a été installé pour le dépôt des fleurs fanées. Il est uniquement destiné à recevoir les végétaux fanés des tombes. Cela permet de décharger le bac de compostage principal du site des Rouguières situé à proximité.

Bérénice LAGRANGE

Site de compostage du parking de Ville

Site de compostage du Touron

L'éclairage public

Les nouvelles normes environnementales nous imposent de rénover notre éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie et de réduire la pollution lumineuse.
Un audit a déjà été réalisé sur la commune en 2023.
Nous œuvrons dans ce sens avec l'extinction à 22 heures sur deux secteurs et à 23 heures au lever du jour pour le village en hiver. Notre éclairage public comporte une majorité de lampes "sodium" énergivores qui seraient à remplacer par des lampes LED en optant pour une couleur « blanc chaud » (<2400K) pour une plus grande protection de la biodiversité.
Il est envisagé également la mise en place d'un éclairage solaire pour le jeu de boules et le jardin d'enfants.
Une commission d'étude travaille actuellement sur le sujet afin de pouvoir réaliser ces travaux au plus vite.
Comme d'habitude nous restons à votre écoute et à votre disposition si besoin était au 04 92 89 05 82

Christian HILAIRE

Eté 2023

L'été 2022, marqué par une côte lac bien inférieure à la moyenne, a entrainé la fermeture des autres plages et donc un afflux considérable de vacanciers sur notre plage, parkings et autres.
Cette année, le lac a repris son niveau estival, et malgré ça le mois de juillet a été relativement calme, le mois d'août reprenant une activité un peu plus normale, sans dépasser toutefois les capacités d'accueil. La pénurie de surveillants de baignade nous a contraints à fermer la plage un jour par semaine, aucun incident notable n'a été relevé, hormis les bobos courants.
Rendez-vous la saison prochaine.

Pierre REYBAUD

CCAPV : Urbanisme et PLUi

Le document applicable en terme d'urbanisme, pour la commune de St Julien du Verdon, comme pour la totalité des 41 communes constituant la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé le 27/09/2022.
Il détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, et vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, en prenant en compte les besoins de la population communale et les ressources du territoire, mais aussi les dimensions sociales, économiques et environnementales.
Il constitue un outil incontournable et réglementaire pour encadrer l'aménagement de la commune et de la communauté de communes. Ses prescriptions s'imposent à l'ensemble des travaux relatifs à des constructions (création, rénovation, extension) et divers aménagements y compris extérieurs (clôtures, façades, affouillements ou exhaussements des sols …).
Pour toutes précisons relatives au PLUi et ses prescriptions, consulter le site internet de la C.C.A.P.V. (https://ccapv.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme), ou s'adresser directement au service urbanisme de la C.C.A.P.V., entité compétente dans le domaine de l'urbanisme sur notre territoire.
Les demandes d'urbanisme doivent être déposées de préférence en ligne ou auprès de la mairie, elles seront traitées par le service urbanisme de la communauté de communes.
Pour une information plus complète, la C.C.A.P.V. a récemment mis en place un téléservice gratuit, permettant de déposer les dossiers sous format numérique (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, …). Il est conseillé aux demandeurs d'autorisation d'urbanisme d'utiliser cette plateforme de manière à réduire les délais de transmission et donc d'instruction du dossier.

Jean-Denis MONTELLIMARD

Point sur les travaux en cours

Restauration de l'ancien hangar d'Hélène et création d'un local de stockage

Après le retard accumulé suite aux intempéries des mois de mai et juin, puis l'interruption liée à la saison estivale et les activités de la base nautique du Touron, le chantier de restauration de l'ancien hangar d'Hélène et de création d'un local de stockage attenant a repris au début de cet automne.

Les entreprises concernées ont tout mis en œuvre pour avancer au plus vite ; la pose des charpentes, la couverture et la mise hors eau ont été réalisées sur les 2 bâtiments, permettant ainsi de poursuivre les travaux intérieurs.

Les menuiseries ont été posées sur l'ancien hangar, celles de l'extension le seront prochainement.

Les travaux intérieurs vont se poursuivre d'ici la fin du mois de décembre, avec notamment la réalisation de l'isolation intérieure et les différentes finitions nécessaires.

Les travaux restants à réaliser à l'extérieur, notamment la pose des tuiles sur la toiture et les travaux de façade seront effectués en fonction des aléas météorologiques, mais les conditions hivernales pourraient les repousser au printemps 2024.

Jean-Denis MONTELLIMARD

Point sur les travaux à venir

Afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine communal et sa mise en valeur, la municipalité souhaite engager un programme de travaux sur plusieurs sites anciens qui présentent de nombreux signes de vieillissement.

La calade située montée de l'Abbé Isnard

Cette ruelle pavée, calade symbole de notre patrimoine, permettant d'accéder à l'ancien cimetière et la chapelle Notre-Dame de l'Assomption, est actuellement recouverte en partie d'un enrobé vieillissant et dénaturant un peu le site.

Les travaux envisagés prévoient de restituer cette calade avec les techniques traditionnelles. Pour sa réalisation, il sera utilisé des galets du Verdon, posés sur un lit de mortier, avec la mise en œuvre de joints de pavage à retrait compensé.

Le vieux cimetière

Cet ancien cimetière reste un lieu de recueillement pour l'ensemble des familles originaires de notre village. Faisant partie du patrimoine et de la mémoire, dominant l'ensemble du village, sa sauvegarde devient primordiale.

Le projet consiste à la rénovation du mur de ce site, avec le nettoyage et le décroutage des joints, le remplacement des pierres de couverture, le rejointoiement des parties les plus dégradées et la pose d'une clôture en fer forgé sur le mur.

L'église Saint-Roch

Bien que cet édifice ne soit ni inscrit, ni classé, l'église paroissiale dominant le village et surplombant le lac de Castillon, constitue un élément marquant et incontournable du patrimoine bâti communal. Les façades de son clocher, exposées aux conditions climatiques (vent, pluie, neige, gel), doivent faire l'objet de travaux de rénovation.

Le projet prévoit le ravalement des façades du clocher, avec un décroutage et un rejointoiement de toutes les pierres ; il est également prévu la réfection de l'étanchéité de la toiture.

Le coût estimé de l'ensemble de ces 3 projets est de l'ordre de 110 000€ TTC environ (67 500 € pour la calade, 13 000 € pour le mur de l'ancien cimetière, 29 500 € pour l'église St Roch).

Les subventions pouvant être obtenues auprès de nos partenaires habituels (Etat, Région, Département) ont été sollicitées.

Jean-Denis MONTELLIMARD

Le maire et le conseil municipal réunissent les associations locales

A l'initiative du conseil municipal, une rencontre inter associations s'est tenue à la salle polyvalente.
Les trois associations étaient présentes et ont exposé leurs problèmes, leurs réussites, et exprimé leurs besoins pour les années à venir.
Si l'association St Ju Festivités, plus orientée vers l'animation du village, se réjouit du succès de la fête patronale et des autres manifestations tout au long de l'année, il n'en est pas de même pour le Club Nautique et le Club Motonautique qui, malgré leurs 80 membres adhérents respectifs, expriment le manque de main-d'œuvre en et hors saison !
Les membres du conseil municipal ont exposé leur souhait de voir vivre ces associations de façon à maintenir des animations sur l'eau et dans le village tout au long de l'année, et invité les personnes intéressées et désireuses de mettre un peu de leur temps au profit du monde associatif à rejoindre les groupes !
Il a été évoqué le partage entre associations pour l'organisation de manifestations, avant de trinquer à la santé du bénévolat. (Club motonautique du lac de Castillon : 07 89 37 37 69
Club nautique de Castillon : (+32) 4 72 49 02 55)

Thierry COLLOMP

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon : conseiller numérique

La CCAPV accompagne au plus près les habitants de son territoire à l'usage des outils numériques.
Pour cela, elle propose un accompagnement aux démarches administratives ainsi que la libre mise à disposition d'ordinateurs dans l'ensemble de ses France Services.
Pour aller plus loin, l'intercommunalité a également déployé, avec le soutien financier de l'Etat, le dispositif Conseiller numérique France Services sur l'ensemble de son territoire. Depuis plus de deux ans, des conseillers numériques se déplacent dans toutes les communes et y animent des ateliers généraux ou thématiques dans tous les domaines touchant au numérique, en s'adaptant aux besoins des participants.

Des ateliers sont proposés chaque jour, en alternance dans 22 communes du territoire. Vous pouvez vous rendre à l'atelier de votre choix, en fonction de vos disponibilités, de vos déplacements…
Grâce au tableau des permanences, vous trouverez en un coup d'œil l'atelier qui vous convient.
N'hésitez pas à y rejoindre Julien, votre conseiller numérique ! Il vous accueillera dans une ambiance conviviale et décontractée.
+ d'infos ? Contactez Julien au 07 88 85 43 71 ou conseiller.numerique@ccapv.fr

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon : des efforts à saluer

Dans un contexte de hausse importante des coûts (+40% pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, +7% pour les tarifs d'enfouissement des ordures ménagères et du tout-venant de déchetteries, + 16% environ pour l'augmentation des coûts de rotation et transfert de bennes de déchetteries, + 15% pour les coûts de transfert des bennes ordures ménagères), les élus de la communauté de communes ont procédé comme chaque année en commission à l'exercice délicat d'élaboration du budget prévisionnel des ordures ménagères pour 2024.
Fort heureusement, les efforts de tous les usagers en 2023 se traduisent par une baisse significative des tonnages collectés. Dans le même temps, la communauté de communes a déployé de nouvelles filières pour détourner d'importants gisements du traitement en centre spécialisé, tels les déchets inertes.
Ces deux efforts combinés permettent d'atténuer nettement l'impact des augmentations sur le budget.
Alors que l'inflation subie au niveau national est conséquente (+ de 4.9% en 2023 et une prévision autour de + 2.6% en 2024) et se traduit automatiquement dans les taxes à ordures ménagères des territoires voisins, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a réussi à contenir à 2% l'augmentation de ses tarifs REOM 2024. Une satisfaction à partager avec les habitants car elle est le résultat des efforts de tous.

Le pressoir à fruits

Dans notre secteur géographique, subsiste un grand nombre d'arbres fruitiers, essentiellement poiriers et pommiers, de variétés anciennes dont malheureusement leurs fruits excellents sont impropres à la commercialisation. Pour que ces variétés se conservent et continuent à maintenir la biodiversité, le Parc Naturel Régional du Verdon a acheté un pressoir à fruits qui circule en automne, pour transformer ces variétés en jus de fruit. Dans ce cadre, a eu lieu à St Julien une matinée pour transformer en jus les récoltes apportées par leurs propriétaires, opération réussie comme celle de l'an dernier à la même époque.

Paul CORBIER

A propos de la charte du Parc Naturel Régional du Verdon

Le travail sur la rédaction de la nouvelle charte s'achève. Notre projet est entré dans sa phase définitive avec l'envoi du texte aux instances gouvernementales courant novembre ; celles-ci doivent donner leur accord au 15 janvier au plus tard. C'est la fin d'un important travail, de nombreuses consultations auxquelles furent associés les habitants et qui a mobilisé les techniciens et élus du Parc pendant de nombreux mois.

Un conseil syndical prévu le 1er février votera définitivement le projet qui deviendra alors réalité et sera le texte de base qui définira la politique du Parc pour les 15 prochaines années. En février et mars les communes prévues dans le périmètre d'étude devront décider, de leur adhésion ou non au nouvel ensemble.

Paul CORBIER

Fête et traditions

La fête patronale de la ST ROCH 2023 a été un très bon cru. L'association St Ju'Festivités, ses bénévoles et son président Florian BRACHET en charge de cette manifestation estivale ont su intéresser la population à l'ensemble du programme. Si la soirée dansante du samedi soir a reçu les faveurs de l'applaudimètre, le repas du samedi et ses quelque 150 convives a été également une belle réussite.

La fête a retrouvé sa traditionnelle procession et la messe dite par l'abbé BENOIST en la chapelle Notre-Dame.

A cette occasion, une rétrospective en images était présentée retraçant plus de 40 années de festivités.

Thierry COLLOMP

Un cimetière … ça s'entretient

Depuis de nombreuses années, les cimetières de St Julien font l'objet de beaucoup d'attention de la part de la municipalité. Les mauvaises herbes arrachées, toutes les allées nettoyées, les portails et autres lieux le nécessitant peints, les cimetières peuvent accueillir de manière plus digne et agréable l'ensemble des visiteurs en ces jours de recueillement. Les félicitations de toutes ces personnes permettent d'encourager un peu plus le travail des employés municipaux réalisé sur les sites.
Un recensement des concessions est aussi en cours et devrait aboutir début 2024, en complément d'un règlement spécifique et obligatoire.
Un conteneur a été posé à l'intérieur du cimetière en complément de ceux présents à l'extérieur, pour aider tout un chacun à trier les fleurs fanées de leur emballage.
Parallèlement, des travaux de restauration et consolidation des murs de l'ancien cimetière vont être entrepris prochainement tout comme l'allée qui nous y conduit, sous la houlette des conseillers municipaux délégués.

Thierry COLLOMP

La nuit des étoiles

Le samedi 14 octobre à l'occasion du Jour de la Nuit, nombreux sont venus à partir de 20h00 (et jusque tard dans la nuit) participer à l'observation du ciel, facilitée par l'extinction de l'éclairage public pour cette occasion.
Petits et grands se sont émerveillés devant les anneaux de Saturne, Jupiter et ses lunes, la galaxie d'Andromède et bien d'autres objets célestes. En écoutant religieusement les explications très éclairées d'un animateur érudit et passionné, Mr Alain Gau venu spécialement de Forcalquier avec son matériel.
Un grand merci à lui pour ses explications et sa patience, ainsi qu'à tous les participants.
Nous espérons renouveler cette manifestation l'année prochaine.

Pierre REYBAUD

Une commémoration réussie

Le 11 novembre, autour du monument aux morts, se sont réunis de nombreux habitants de St Julien pour célébrer l'anniversaire de l'armistice de 1918. Les enfants de la commune ont déposé une gerbe en faveur des morts à la guerre, certains ont lu des discours officiels. Le souvenir des poilus et leurs souffrances ont été évoqués par la lecture d'extraits de lettres conservées qu'ils avaient envoyées à leurs familles Groulet et Honnorat.
Ces différentes interventions ont rompu avec le rythme classique des fêtes officielles et ont permis à toutes les générations de la commune de s'associer à cette commémoration.

Paul CORBIER

Spectacle Enfants "La Joyeuse Aventure Gourmande" : Un régal pour les Petits de Saint-Julien

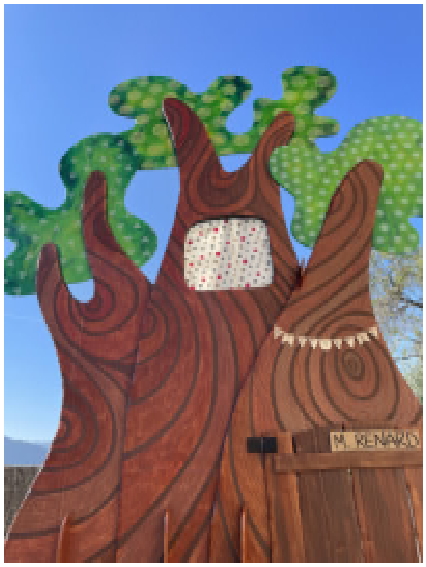

Le dimanche 19 novembre 2023, des enfants de Saint-Julien (et pas que) ont eu la chance de vivre une aventure magique et éducative à la salle polyvalente de Saint-Julien. Cette journée spéciale a été rendue possible grâce à une semaine de prêt de la salle polyvalente par la mairie de la commune, pour les répétitions d'un spectacle pas comme les autres.
Cecilia Mastropasqua, artiste passionnée, a présenté sa toute dernière création dédiée aux jeunes esprits, âgés de 0 à 6 ans, intitulée "La Joyeuse Aventure Gourmande". Une exploration ludique et captivante sur l'alimentation et les saisons dans la région du Verdon.
La salle polyvalente s'est métamorphosée grâce aux décors enchanteurs conçus par l'artiste Annie Kergoat, plongeant ainsi les petits spectateurs dans un univers coloré et festif.
Cecilia tient à exprimer sa profonde gratitude envers tous ceux qui ont contribué à rendre cette journée inoubliable. Ce spectacle a su captiver les jeunes spectateurs, éveillant leur curiosité et leur sensibilité. C'était une invitation à explorer le monde de l'alimentation et des saisons d'une manière ludique et instructive. Pour couronner le tout, Cecilia avait prévu un délicieux goûter pour accueillir chaleureusement le public, petits et grands.

Le comité de rédaction

Habitat et rénovation énergétique : le territoire accompagne la montée en compétences des artisans

Organisée à l'attention des artisans œuvrant sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), une formation aux économies d'énergie dans le bâtiment (FEEBAT) a eu lieu à Saint -Julien du Verdon du 8 au 10 novembre 2023.

Planifiée et organisée grâce à un travail collaboratif entre la CCAPV, la Fédération Française du Bâtiment du 04, la CAPEB 04 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ce module a réuni 12 artisans locaux, permettant ainsi à ces derniers de bénéficier d'une formation de proximité mais surtout d'échanger entre entrepreneurs du secteur.

Conduite par le bureau d'études « Synergisud », cette formation a abordé les technologies essentielles en matière d'amélioration énergétique des logements, à savoir l'isolation, la ventilation, le système de chauffage et de rafraîchissement, l'éclairage, notamment. L'objectif final étant de labelliser le plus grand nombre d'artisans locaux comme étant « Reconnus Garants de l'Environnement » (RGE).

« L'obtention de ce label par une majorité de professionnels de notre territoire est un enjeu majeur pour la rénovation du parc privé de logements des 41 communes qui composent la communauté de communes. Il est donc primordial de travailler en synergie avec les organisations professionnelles et la chambre des métiers afin d'être facilitateurs sur ce sujet » (CCAPV).
Une initiative qui s'inscrit en totale logique avec la volonté des élus de la CCAPV d'accompagner les propriétaires de résidences principales dans la réhabilitation de leurs biens. Cette dernière est en effet en train de travailler à la mise en œuvre d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dispositif qui permettra un accompagnement de proximité des particuliers, via une équipe d'animation compétente présente sur le territoire, et le versement d'aides bonifiées.

Thierry COLLOMP

Halloween

Chaque année, la fête d'halloween est célébrée dans de nombreux pays dans le monde. Ici à St Julien, les enfants déguisés en sorcières, démons ou squelettes en quête de friandises.

Thierry COLLOMP

L'esprit de Noël pour tous

Tous les ans, la commune organise pour les petits et les ainés la traditionnelle rencontre avec celui qui par magie apporte un peu de bonheur : LE PÈRE NOËL !
A la saison des fêtes de fin d'année, nous sommes entourés par une ambiance spéciale, féérique et magique. Cette atmosphère, qui joue autant sur le moral que sur l'humeur de chacun, est nécessaire et le conseil municipal en a bien conscience.
Evidemment, et principalement pour les enfants, les plus jeunes, l'esprit de Noël est particulièrement lié à l'image du Père-Noël. Ils imaginent gaiement les lutins dans le grand Nord, en Laponie, en train de fabriquer les cadeaux puis des rennes tirant le traîneau du Père-Noël qui vole dans le ciel pour distribuer des jouets sous les sapins de tous les enfants du monde. Et, enfin, les cadeaux ...
Ce fut le cas à la salle polyvalente où étaient réunis les plus jeunes (- 11 ans) aux côtés des anciens (70 ans et plus).
Le groupe « LES DÉGUNS » a animé ce moment inoubliable autour d'un repas préparé et servi par GB TRAITEUR.
Un grand merci à tous !

Alexandra GONZALES

Du mouvement dans le personnel

Bienvenue à Anaël WAUCQUIER, nouvel agent technique qui a pris ses fonctions le 18 décembre 2023.
Il remplace Olivier TEMBREMANDE.

Thierry COLLOMP

Etat civil

Décès, nos sincères condoléances aux familles de :

- COLLOMP Edmond
- COULLOMB Simone née BERNARD
- GIMAZANE Jean-Pierre
- LANNES Clodette née COSSET
- MARTEL Jean
- SERRE André
- VAN OUDHEUSDEN Simone née PEYRON

Renouvellement des vœux de mariage, tous nos vœux renouvelés à

Marietta CHAMPION et Pascal GARREAU le 12 août 2023.

Naissances, félicitations aux parents et bienvenue à

Louis GAZEL MAILLARD
né le 11 février 2023
de Charlène MAILLARD
et Jean-Baptiste GAZEL

Francine BRUGUIER
née le 14 mai 2023
de Mélanie ANTONINI
et François BRUGUIER

Mattéo DAGNINO
né le 16 juin 2023
de Mandy GRIMAUD
et Johan DAGNINO

Reproduction interdite

EDITÉ PAR LA MAIRIE DE SAINT JULIEN DU VERDON

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Thierry COLLOMP
MEMBRES DU COMITE DE REDACTION : Paul CORBIER, Bérénice LAGRANGE, Christian HILAIRE

Pour connaître les actualités de la commune :

Sur le site internet de la commune :

www.saint-julien-du-verdon.fr